



# ANAIS

## Association d'Action et d'Insertion Sociale

Association loi de 1901 - Reconnue d'utilité publique par décret du 28 août 2007  
32, rue Eiffel - 61000 ALENCON

**BUT & OBJET** : Accueillir, éduquer, former, promouvoir et insérer, héberger et soigner, toutes personnes handicapées ou dépendantes, et à tous les âges de la vie.

*A cet effet, ANAIS, implantée dans 14 départements, gère 76 établissements encadrés par près de 1.700 salariés (Services administratifs – SESSAD - IME – ITEP – ESAT – SACAT – FH – SAVS – FO – FAM – MAS – EHPAD) totalisant plus de 3 200 prises en charge de personnes handicapées ou dépendantes.*

### BULLETIN D'ADHESION

JE, SOUSSIGNE(E) :

- Nom de naissance, et tous les prénoms :
- Date et lieu de naissance :
- Nom et prénom usuel du conjoint :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-Mail :
- Profession du demandeur :
- Titres & Qualités :
- Décorations et Distinctions:

DECLARE :

\* Solliciter mon admission comme membre adhérent de l'Association ANAIS (soumise à l'agrément du Conseil d'Administration).

\* Verser la cotisation annuelle 2008 par chèque ci-joint à l'ordre de ANAIS d'un montant de.....€ (minimum 10 € - Reçu fiscal 2008 sera délivré permettant une réduction d'impôt de 66% du versement).

\* Les deux parrains déjà membres de ANAIS sont :

**Déductions fiscales :**

Au même titre que les dons, les cotisations versées à ANAIS donnent lieu à délivrance d'un reçu fiscal permettant une **réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du versement dans la limite de 20 % du revenu global** ; le surplus étant reportable sur les cinq années suivantes. C'est pourquoi le minimum de versement reste maintenu à 10 €, permettant ainsi à chacun d'ajuster son versement au montant de son choix. Le reçu fiscal 2008 sera adressé au début de l'an prochain et comprendra les versements effectués en cours d'année.

Fait à

Le

20 . .